

CONSEIL D'ECOLE EE Claude Forêt
71330 ST GERMAIN DU BOIS
18/10/ 2022 de 18h à 20h

La séance est ouverte à 18 h
Mme BONIN assure le secrétariat de séance.

Présents : Enseignants: Mmes Charbonnier(Directrice),Bonin , Martinet, Emery, Jobard , M.Chapoix
Mme Robelin, Maire de Saint Germain du Bois représentée par Mme Marizy, M. Bousquet, Maire de Bouhans
Mme Soto, Mme Laudes, Mme Bouchoux, Mme Ruget (parents d'élèves).
Monsieur le DDEN assistera au Conseil d'Ecole que sur demande spécifique.
AESH : Mmes Moine, Louis, Coulon, Schlernitzauer

Absents excusés : M.Vallette (RASED), Mme Campo (AESH), Mme Guenot, M. Bruchon et Mme Deshayes (parents d'élèves) M. Doucet, Maire de la mairie de Montjay .

Rappels:

- règlement intérieur du Conseil d'école
- modalités de vote: à main levée/ bulletins
- le rôle des représentants des parents élus.
- de la composition du conseil d'école et de ses attributions :

Vote du règlement de fonctionnement:
Adopté par les membres du conseil

I-Adoption du Conseil d'école du 2 juin 2022

Voté à l'unanimité

II- Bilan de la rentrée 2022 2023:

Répartition des élèves dans les classes :

ULIS école M.CHAPOIX Eric 11 élèves
1 AESH collective Mme MOINE et 2 AESH individuelles, Mme LOUIS et Mme SCHLERNITZAUER
CP Mme CHARBONNIER /M.PATAILLE: 20 CP + 3 inclusion ULIS
1 AESH individuelle Mme Karine COULON
CE1 Mme JOBARD : 18 CE1 + 3 ULIS
CE2 Mme EMERY : 21 CE2 + 2 ULIS
1AESH Lucille CAMPO
CM1 Mme BONIN : 26 CM1
CM2 Mme MARTINET: 20 CM2 + 3 ULIS
Un remplaçant M.CACCHIATA qui décharge d'autres directeurs dans d'autres écoles.

TOTAL : 116 élèves et 99 familles (105 + 11 ULIS.)

II – Le protocole sanitaire

Il reprend le protocole des écoles publié pour la rentrée 2022.

Depuis la rentrée, le protocole sanitaire applicable dans les écoles est de niveau Socle (2 cas COVID signalés depuis le début de l'année scolaire) actuellement.

Le port du masque est seulement conseillé.

Des informations utiles aux parents sont sur le site de l'école.

III-Le règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires (affiché dans le couloir de l'école).

Le nouveau règlement intérieur est diffusé auprès des familles.

Rappel : les APC une fois acceptées par les parents ne sont pas « à la carte » et l'horaire est fixe (de 8h15 à 9h).

Le **programme pHARe** devra être ajouté dès qu'il le sera dans le règlement départemental. Il s'agit d'un programme de lutte contre le harcèlement à l'école : un protocole précis et quasi identique sera mis en place dans toutes les écoles.

Vote : *à l'unanimité* pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Le règlement intérieur est donné aux nouveaux parents. Les élèves et leurs parents le signent.

Il restera dans les familles jusqu'à la fin de la scolarisation en élémentaire.

La charte de la laïcité y est annexée et affichée sur le panneau ainsi que la fiche PPMS (conduite à tenir en cas de danger)

La **Charte d'utilisation d'internet** est à faire signer aux enfants et aux parents responsables de l'enfant.

Il est rappelé aux parents qu'ils doivent signaler l'absence de **leur enfant le jour même par téléphone, les absences non justifiées sont signalées**. Le départ en vacances n'est pas un motif d'absence justifié, les **demandes doivent être faites au moins 15 jours avant l'absence** afin que l'Inspecteur puisse donner son accord.

Règlement de la cour de l'école:

Il a été rappelé aux élèves.

Les chewing-gums et sucettes, les téléphones portables, ainsi que tout objet connecté sont interdits dans l'enceinte de l'établissement sauf autorisation spéciale.

IV- Sécurité

A. Le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)

Deux exercices type PPMS "alerte attentat" sont prévus pour l'année et deux exercices incendie.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 15/09/22.

Un exercice PPMS type "attentat-intrusion" fuite, a eu lieu le 4/10/22 à 10h 30.

Il permet de mettre en place les points de sorties lorsque les élèves en changent à partir du CE2 par exemple.

Nous demandons à tous les élèves le silence total et d'être réactifs.

Le prochain exercice type "attentat-intrusion" donnera lieu à un exercice mise à l'abri des élèves. La date est fixée au 12/01/2023.

Un nouveau PPMS pour l'année scolaire a été transmis à l'IEN et à la Mairie.

B. Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques Professionnels)

Des fiches sont rédigées pour tout problème constaté à l'école et une copie est envoyée en Mairie pour qu'elle effectue un suivi.

Nous demandons la vérification des extincteurs et des installations électriques de l'école. Un écrit est requis afin d'attester que cela a été fait. Les vérifications obligatoires des éléments de sécurité de l'école sont aussi requis et transmises à la commission de sécurité.

Cette demande découle de **l'Arrêté du 19 juin 1990** (qui précise que « le Directeur d'école doit demander à ce que les locaux, les installations électriques et les équipements soient en conformité avec les dispositions réglementaires... »), conférant une obligation de vérifier un panel d'éléments liée à la sécurité dans les écoles.

Il n'y a pas eu de retours concernant les fiches du DUERP remises en Mairie à ce jour.

V- Le projet d'école

Le projet d'école définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Le projet d'école comporte 4 axes principaux :

- 1- Investir son avenir (Soutenir l'ouverture d'esprit et d'initiative)
- 2- Garantir le bien-être (Agir pour améliorer le cadre de vie d'étude)
- 3- Apprendre et réussir (Adapter l'enseignement au besoin de chacun)

4- Permettre à chaque élève de réussir son parcours (Favoriser l'ouverture des élèves sur le monde)

Pas de nouveau projet d'école rédigé cette année en raison de l'évaluation de l'école. Un **avenant au projet d'école** seulement sera ajouté. Cette année, l'avenant au projet d'école prendra en compte :

- **le handicap** (incluant le handicap physique mais aussi enfants avec troubles des apprentissages et du comportement). Des interventions auprès des classes pour sensibiliser les élèves au handicap auprès des élèves des autres classes seront organisées et permettront de construire les compétences « (1) la culture de la sensibilité » et « (2) le construction d'une culture civique » du socle commun de compétences des programmes. Les interventions pouvant être prévues sont :
 - une présentation du **Makaton**, langue des signes associés aux pictogrammes, un lundi en novembre. Le thème sera adapté au niveau des élèves (exemple : les animaux chez les plus petits). L'intervenante sera Mme DUCROUX, Présidente de l'association « **Un Max'ensemble** », qui s'est proposée pour intervenir bénévolement dans toutes les classes,
 - **des actions spécifiques** prévues pour la journée de la trisomie 21 (chaussettes dépareillées et autre(s) à définir en fonction des possibilités d'intervention ou des finances),
 - une présentation du **handisport** aux enfants et **une participation à une journée handisport**.
- **le projet d'école bilingue** : l'avenant rédigé prend en compte la demande de **labellisation de l'école** et l'intégration d'un 2^{ème} Poste à Profil (PAP) qui permet des échanges de services et des interventions dans toutes les classes. Ces échanges de services ont été expliqués lors des réunions spécifiques organisées à la rentrée. Toutes les classes de l'école bénéficient de cours d'Anglais enseignés par un PAP, mais aussi de disciplines non linguistiques également enseignées par un PAP. Total à terme : 3h chez les CP, 7h CE1 et CE2, 8h CM1 et CM2. C'est la continuité de qui a été mis en place l'an passé. Les parents qui ont expérimenté au cycle 2 peuvent témoigner pour rassurer les autres parents.

L'**assistant en Anglais** attendu début octobre 2022 s'est désengagé au dernier moment. Aucune autre solution n'a été trouvée pour l'instant. Il se peut qu'aucun assistant ne vienne cette année.

Dans le cadre du dispositif bilingue, une soirée Quiz sera organisée le 25 novembre 2022 de 18h à 19h à la salle de réunion de la mairie. Un sondage auprès des parents est réalisé pour connaître le nombre de personnes intéressées.

VI- Questions diverses

A. Visite de l'infirmière

Une visite est prévue les 24 Novembre et 1^{er} Décembre en classe de CE2.

B. LSU

Le Livret Scolaire Unique Numérique (du CP à la 3^{ème}) est un outil de suivi des acquis de l'élève.

- Les télé-services sont disponibles et un identifiant a été communiqué aux parents.
- Les identifiants seront donnés aux nouveaux parents.
- Des versions papier seront données aux parents qui en font la demande.
- Les LSU seront complétés et à consulter deux fois par an.

C. Résultat des élections des représentants de parents

- Le scrutin a eu lieu le 8 octobre 2022.

- Les résultats sont les suivants :

Participation : 127 votants /195 inscrits (65.13% contre 48.70 %)

13 bulletins blancs ou bulletins nuls

5 titulaires cette année et 4 suppléants.

- Concernant les élections pour l'année 2023/2024, nous ne savons pas si elles seront faites par correspondance uniquement. Les modalités des élections sont en attente depuis le dernier conseil d'école de juin 2022 afin d'en décider.

D. Evaluations CP et CE1

Les évaluations ont eu lieu à partir du 13 au 24 septembre 2022. Les résultats sont remontés au niveau national et les résultats sont transmis aux parents. Un rendez-vous avec tous les parents des élèves de CP et ceux qui le nécessitent au CE1 sont organisés.

E. Piscine

Les modalités du cycle piscine sont imposées par l'Inspection. Une séance piscine 2 fois par semaine pendant une période doit être prévue ou ce cycle peut s'organiser sous forme de stage massé (tous les jours).

Les CE1 et CE2 et les enfants d'ULIS en inclusion ont bénéficié d'un cycle piscine pendant la Période 1.

La classe ULIS participera à l'activité piscine en période 2, c'est-à-dire à partir de la rentrée de novembre et jusqu'au 2 décembre.

La classe de CP devrait commencer en période 4, le mardi et le vendredi.

Les classes de CM1 et CM2 devraient suivre le cycle piscine en Période 5, cette fois

dans le grand bassin avec les parents agréés. Une maman d'élève, Mme Ruget, va passer l'agrément.

Le maître-nageur actuel a donné sa démission et part début décembre (2 décembre). Un poste pour début Janvier 2023 est en attente de candidats. De plus, nous ne sommes pas sûrs que la piscine puisse rester ouverte en raison de l'augmentation du coût de l'énergie.

F. Halloween

Les élèves pourront venir déguisés pour Halloween le vendredi 21 octobre 2022

G. Cross

Le cross collège/ CM2 est organisé le Jeudi 20 octobre à la coulée verte. Le départ des garçons est à 12h05, celui des filles est à 11h45. Il permet aux enfants de rencontrer les enfants d'autres écoles (Saillenard, Mervans).

Le cross est suivi du repas, pris au self du collège.

H. Coopérative scolaire

Mme MARTINET est mandataire de la coopérative scolaire.

Bilan : 4199.77 €

Dépenses : 326€ (Achat d'une enceinte connectée, achat de ballons pour l'école...)

I. EPS

Les classes de CP CE1 et CE2 (cycle 2) et le dispositif ULIS s'inscrivent à l'USEP cette année, il est demandé 7 € par élève et 20 € par enseignant. Quelques élèves n'ont pas pris leur licence. Il est expliqué qu'il s'agit d'une **année de démarrage** pour observer comment se passe le projet (combien de rencontres inter-écoles, quels avantages) et comment les parents adhèrent à la participation financière.

Les enfants de Cycle 3 ne sont pas intégrés dans le projet cette année. Il est réexpliqué que l'école a choisi d'engager une partie de l'école seulement afin de limiter les dépenses.

J. Vente des photos de classe.

Des photographes professionnels se sont proposés pour réaliser la photo de classe dont des parents d'élève.

L'école demande l'avis des parents d'élèves pour savoir qui prendre cette année. Une proposition est faite pour que les professionnels interviennent à tour de rôle. Il est proposé qu'une maman d'élève intervienne cette année, et que la photographe locale « Carah photographie » intervienne l'année suivante. Suite aux discussions en conseil, le choix du photographe pour cette année se fera en fonction du tarif de vente des photographies.

k.APE

- L'association de parents d'élèves propose une tombola pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire ainsi qu'une vente de gâteaux sur le marché le 15

octobre.

La vente de gâteaux sur le marché a été un succès, ce qui a permis de collecter des fonds pour l'association.

- Pour la période de Noël, l'APE envisage de faire un cadeau pour tous les enfants ainsi que l'organisation de la visite du Père Noël. Le jour de visite est à caler (Lundi 16 Décembre ? – le matin en maternelle et l'après-midi en élémentaire). L'APE propose également d'organiser une prise de vue des enfants et du Père Noël qui pourrait être ensuite vendue.

J. Demandes à la mairie

- **Problèmes notés hors temps scolaire**

Il est rappelé aux parents qui souhaitent faire part des problèmes de comportement rencontrés à la cantine doivent le faire par écrit directement à Madame le Maire, comme cela a été précisé à la réunion de rentrée.

Les parents d'élèves :

- mentionnent à Mme Marizy que des parents se sont déplacés à la mairie pour se plaindre de la cantine mais leurs plaintes ont été sans suite.
- demandent si des parents peuvent assister à un repas à la cantine. Mme Marizy répond que la question sera étudiée en mairie.
- proposent à ce que les délégués de parents planifient de prendre rendez-vous avec Mme le Maire au sujet de la cantine

Mme Marizy, représentante de la mairie :

- insiste sur le fait que les plaintes doivent être écrites et doivent faire l'objet d'un rendez-vous avec le Maire. A ce jour, aucun rendez-vous n'a été organisé selon la mairie.

- **Badgeage au périscolaire** (lettre donnée à la Mairie)

Certains parents demandent que ce soient les employés de mairie qui badgent et non les parents.

- **Cour d'école**

Il est demandé par les parents (question relayée par les délégués) d'enlever les pots de fleurs et d'aménager une zone d'ombre dans la cour. Mme Marizy mentionne que les arbres ont été enlevés à cause des racines qui endommageaient l'enrobé (en maternelle essentiellement). Les parents et les enseignants mentionnent le risque d'accident lié aux pots ainsi qu'une ombre très limitée dans la cour suite à la suppression des arbres. Il est demandé à la mairie quelles solutions sont envisagées.

La mairie rappelle que les parents et l'école ont été associés aux travaux de la cour d'école. Cependant, les parents et les enseignants informent que leurs propositions n'ont pas été retenues. Afin d'ajouter de l'ombre, les élus municipaux réfléchissent à une solution (le voile d'ombrage est évoqué).

- **Réfrigérateur** de l'école déplacé et branchement à contrôler

Le frigidaire qui se trouvait dans la classe ULIS a été installé dans le couloir et une étude de risque est demandé par l'école à la mairie.

- **Ligne téléphonique supplémentaire en classe ULIS**

M. CHAPOIX, enseignant du dispositif ULIS, demande s'il est possible d'installer une ligne téléphonique dans sa classe ; les appels sont de plus en plus fréquents (*éducateurs, familles, Sessad, ...*). La mairie répond que l'installation d'une telle ligne a un coût important et que la demande devra être étudiée. Il est mentionné par l'équipe l'importance d'une ligne téléphonique supplémentaire, car cela permettrait d'éviter un certain nombre de dérangements.

De plus, ceci permettrait de palier à des pannes de téléphone comme celle expérimentée le jour du conseil d'école. Cette panne est mentionnée à la mairie pour vérification et réparation éventuelle.

- **Copie couleur**

Demande des enseignants de la possibilité de faire des impressions/photocopies couleurs, essentielles pour les enfants en difficultés (ULIS) et pour les apprentissages (affichages). La couleur est indispensable aux enfants en difficulté d'apprentissage. L'enseignant de la classe ULIS étudie la possibilité de refaire fonctionner du vieux matériel mais sans conviction. Il est mentionné que le photocopieur est muni de cartouches couleurs mais que celles-ci sont verrouillées par la mairie.

Les enseignants demandent le déblocage de la couleur du photocopieur. La représentante de la mairie fait remonter la demande.

La mairie rappelle qu'elle a financé l'équipement des classes de postes informatiques et de vidéoprojecteurs. De plus, il est possible d'aller à la mairie, le mercredi pour imprimer en couleur. Cependant, les enseignants rappellent que tous les membres de l'équipe n'habitent pas sur place et que ceci implique un coût de déplacement important pour certains enseignants (certains habitant à 40km) lié au prix du carburant.

- **Autres demandes :**

- Les ballons sur les toits, pourraient-ils être descendus ?
- Le bloc-porte de la classe de CM2, pourrait-il être remplacé au bon endroit comme demandé en début d'année ? Une note a déjà été faite auprès de la mairie mais celle-ci restée sans suite.
- Les toilettes des élèves peuvent-ils être ouverts pendant le temps scolaire jusqu'à 16h30 ? Mme Marizy fait remonter la demande à la suite de ce conseil.
- La mairie demande à l'école si une déclaration de diffusion de la musique à la SACEM a été faite à l'occasion de la fête de l'école. L'école répond qu'elle a bien effectué la déclaration et payé.

- Mention de l'enseignant d'ULIS de postes informatiques lents. La représentante de la mairie propose à l'équipe pédagogique de soumettre un devis pour deux postes informatiques réservés à la classe ULIS.

- **Prochain conseil d'école**

Les prochaines réunions du conseil d'école sont prévues :

le jeudi 16/03/2023 à 18h
et le mardi 06/06/2023 à 18h.

Conseil terminé à 20h

La Secrétaire,



La Directrice,

